



**NAMUR
CAPITALE**



Wallonie

MAGNUS, Frédéric - Notaire
rue du Grand Tige , 11
5101 ERPENT

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le 28-06-2024

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 14/06/2024

V/réf. : / 2024-0554 FN

Référence dossier : Notaires/34529/2024

Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

N. GODART

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à WEPION, Chaussée de Dinant n°1121 à 1131, paraissant cadastré section D n°547S et appartenant à M. & Mme DELBROUCK-BAELEN Henry & Nellie - Statut urbanistique du bien : Immeuble mixte.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
15/10/2007	Déclaration environnementale : Production de froid et chaleur
18/02/2021	Enseigne "ND" à plat sur la façade principale
27/06/2006	Placement d'un totem
26/10/2004	Pose d'enseignes
6/05/2003	Octroi & refus - Placement d'une enseigne lumineuse

- Le bien est situé en "Classe B de 15 à 25 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans un périmètre: "Noyaux de vie".

- Le bien est repris dans le GCU Biens Mosans (A.M 10/11/2011), Séquence 1.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue.
GCU Enseignes - Site touristique protégé